

avant que le cabinet se prononce sur l'augmentation du péage. Le ministre m'a répondu que ma question était hypothétique. Évidemment, ce n'est pas du tout une question hypothétique. Voici ce qui se passera si le gouvernement ne prend pas un engagement aujourd'hui ou les jours prochains. Les audiences de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent ont pris fin aujourd'hui. L'Administration a déjà déclaré publiquement que ses dépenses accrues rendent nécessaire une augmentation de 10 p. 100 des péages. Ainsi on ne doute pas du sens de ses recommandations au cabinet; si on peut juger d'après la déclaration du ministre suppléant des Transports (M. Turner) cet après-midi, le cabinet, en examinant l'article 16 de la loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, approuvera l'augmentation. Ensuite on nous annoncera un jour à l'appel des motions ou à l'appel de l'ordre du jour que les péages sur la voie maritime du Saint-Laurent ont augmenté.

Cela ne suffit pas, car ces augmentations seront le résultat d'un décret du conseil et non d'une loi du Parlement, et les députés n'auront pas l'occasion d'exprimer leur opinion ou de proposer une formule de rechange. Le ministre suppléant des Transports a dit cet après-midi que le comité des transports peut discuter de cette question. Cette proposition est ridicule. En premier lieu, comme l'a signalé mon collègue le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), le président du comité est autorisé à dire que les postes des crédits du ministère des Transports ont trait à certains prêts et dépenses pour l'entretien de certains canaux, que ces questions n'ont rien à voir avec les péages et que le comité n'est pas autorisé à s'occuper des péages. De toute façon, le gouvernement a une majorité au comité. Même si on permet au comité de discuter de l'augmentation des péages, ce qui est douteux, quelqu'un peut-il assurer la Chambre que la discussion aura lieu au comité des transports avant l'adoption du décret du conseil augmentant les péages?

Je suis sûr que la majorité des députés ici présents seraient prêts à parier que le décret du conseil sera approuvé bien avant que le comité des transports ait même commencé à délibérer au sujet des prévisions budgétaires. En outre, monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas en l'occurrence d'une question ressortissant à un comité de la Chambre; c'est une question qui doit être tranchée par le Parlement proprement dit. C'est une question si vitale pour le bien-être économique du Canada que tous les députés devraient avoir l'occasion de la débattre, en la considérant sous tous les angles possibles et imaginables.

[M. Douglas.]

• (7.30 p.m.)

En conséquence, je pose une fois de plus au gouvernement les deux questions que j'ai déjà posées cet après-midi aux ministres. Premièrement, les ministres voudront-ils bien donner à la Chambre, avant la fin de ces débats l'assurance que lorsque les autorités de la voie maritime du Saint-Laurent auront présenté leur rapport au gouvernement, ce rapport et les recommandations qu'il contiendra seront rendus publics. De cette manière nous saurons quelle est la nature exacte de ces recommandations. Nous devinons presque tous ce que ces recommandations vont être mais, à mon avis, nous avons le droit de connaître exactement en quoi elles consistent et quelles sont les raisons invoquées par les autorités de la voie maritime pour proposer le relèvement du péage. Le rapport en question doit être rendu public avant la décision gouvernementale. J'estime que nous avons le droit de demander au gouvernement de nous donner cette assurance.

Deuxièmement, nous avons le droit de savoir si, après avoir eu accès au rapport, le gouvernement attendra pour y donner suite que la Chambre ait eu l'occasion de débattre à fond le rapport et les conséquences de ces recommandations sur le bien-être des Canadiens et l'économie du pays.

Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que mes demandes soient déraisonnables. C'est le moins que le gouvernement puisse faire. S'il n'est pas disposé à dire à la Chambre maintenant, comme j'espérais qu'il le ferait, qu'à cause de la hausse rapide du coût de la vie, de la nécessité d'écouler nos produits sur les marchés mondiaux, il cherchera le moyen d'empêcher une augmentation du péage maintenant, assurément, le moins qu'il puisse faire c'est, tout d'abord, de nous faire tenir un exemplaire de ce rapport dès qu'il lui parviendra et avant qu'une décision soit prise, et deuxièmement, de donner aux députés l'occasion de débattre toute la question. Nous préférierions cela à une décision, nuisible à l'économie de notre pays, prise en secret par le cabinet qui en ferait part aux Canadiens après coup.

A mon sens, le Parlement ne devrait pas être simplement un endroit pour formuler des protestations. Dans une démocratie bien comprise l'occasion est donnée aux représentants du peuple de participer à la prise de décisions.

Un Parlement bien compris est un endroit où le gouvernement demande à ses membres—surtout dans une Chambre de minorités—de faire connaître leurs vues et